

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°190/2022

A la société MASTER TECHNOLOGIE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/COM-FGM/MASTER TECHNOLOGIE SARL/02/06/2022, conclu avec la Province du Lualaba/Commune de Fungurume, pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante-quatre mille huit cent quarante-trois, vingt-huit centimes (USD 44 843,28) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 26/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M. YUMBA
Directeur Général a.i

